



1

Je dépose ma demande
auprès de ma Mairie
AVANT LE 23.05

2

**AVIS
DU MAIRE**



Existence d'un circuit

Respect de la carte scolaire

Au moins 3 kms. entre le domicile de l'élève
et son établissement scolaire

Desserte possible dans les deux sens

Minimum 1km. de distance en ville ou zone agglomérée
500m. en campagne entre 2 points d'arrêts
(en amont et en aval)

Sécurité du point d'arrêt (configuration voirie,
trafic routier, aménagement à prévoir, etc.)



3



**AVIS DE
L'AGGLOMÉRATION
ET DU TRANSPORTEUR**

**RETOUR
AUX COMMUNES
POUR LE 21.07**

afin d'informer les familles

- ➔ Conditions de sécurité pour le car
(manœuvres, visibilité, etc.)
- ➔ Incidence sur le temps de transport des élèves
- ➔ Distance des points existants avec l'implantation proposée
- ➔ Suppression éventuelle d'un point d'arrêt existant
- ➔ Nombre d'enfants concernés sur l'itinéraire
(4 minimum si extension, 1 si ajout)

